ACADEMIE DE NORMANDIE - SITE DE ROUEN – DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS – 02.32.08.93.98

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
ACADEMIE DE NORMANDIE

SESSION 2021

Décret n° 2017-169 du10 février 2017 - Arrêtés du 10 février 2017
BO N° 7 du 16/02/2017

AVIS D'EXAMEN
OBTENTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'EDUCATION INCLUSIVE ET FORMATION PROFESSIONNELLE SPECIALISEE

CONDITIONS

Peuvent se présenter à l'examen conduisant à la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) les enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi que les maîtres contractuels, les maîtres agréés et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

MESURES TRANSITOIRES

Pendant une durée de cinq ans les enseignants du second degré affectés à la date de parution du décret n° 169 du 10 février 2017 dans les établissements scolaires et dans les établissements et services mentionnés au second alinéa de l'article 1er du décret sans détenir le certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH) se présentent à la seule épreuve 1 du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive. Le jury délivre ce certificat d'aptitude s'ils obtiennent une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à cette unique épreuve.

► OUVERTURE DU REGISTRE DES INSCRIPTIONS 15 DECEMBRE 2020

► DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS 15 JANVIER 2021

DATE DE DEPOT DES DOSSIERS

► au plus tard (dossiers sous format numérique uniquement) 23 AVRIL 2021

INSCRIPTION EN LIGNE

Les candidats devront s'inscrire via le site internet de l'Académie de Normandie – site de Rouen à l'adresse suivante :

https://w3.ac-rouen.fr/eformulaire/?data=DEC+InscriptionCAPPEI

Aucune inscription ou modification d'inscription ne sera admise en dehors de ces délais